

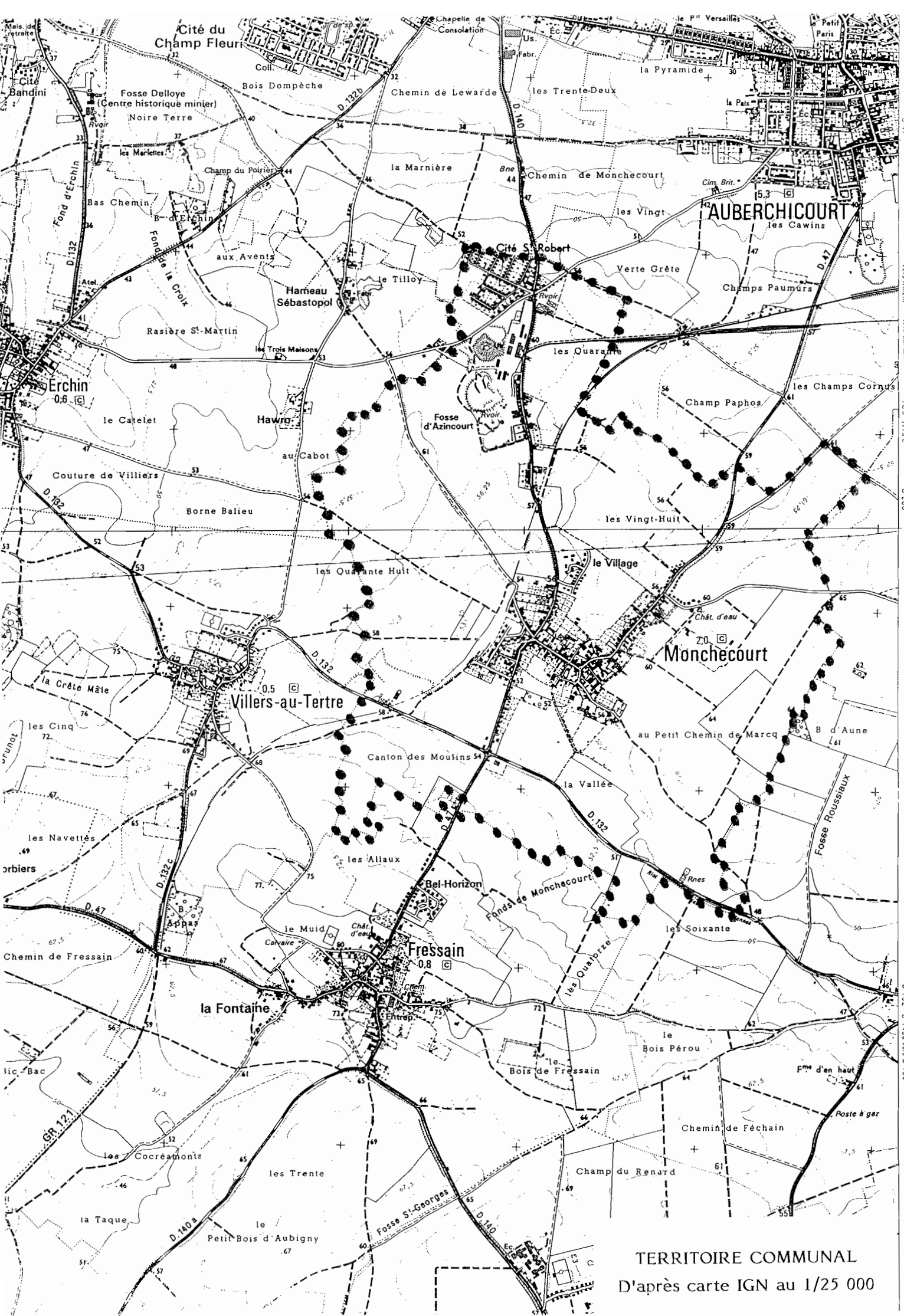
COMMUNE DE MONCHECOURT

Canton d'Arleux

Programme d'étude
AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Octobre 1991





TERRITOIRE COMMUNAL
D'après carte IGN au 1/25 000

- PRESENTATION GENERALE -

La commune de Monchecourt, installée en secteur minier à la croisée des RD 140, 47 et 132, a su conserver en son centre un fort caractère rural.

Sa population s'élève pourtant à plus de 2 600 habitants et reste en pleine croissance, d'où la naissance de plusieurs cités et l'existence de lotissements en attente de constructions.

Ceci génère des besoins nouveaux (loisirs, cadre de vie, écoles et cantines, dessertes piétonnières...) et nécessite une réflexion pour l'intégration de ces nouveaux quartiers (et leurs populations) au vieux village (activités et aménagements ad hoc).

La municipalité forte de ce constat, souhaite entamer une réflexion sur son cadre de vie qu'elle confiera à un paysagiste.

- OBJECTIFS DE L'ETUDE -

L'étude devra d'abord permettre d'effectuer un **état des lieux** le plus précis possible de la commune dans son état actuel.

Il constitue le préalable indispensable à la phase **d'analyse** du site et de **prospective**.

Les **propositions d'actions** qui en résulteront permettront de définir un **niveau d'étude** (APS, esquisse chiffrée, esquisse...) pour chacune d'elles, selon la programmation de réalisation qu'établira la commune.

Ces propositions devront faire apparaître le **coût des aménagements et de leur entretien**.

Le projet ainsi élaboré devrait garantir "l'esprit d'ensemble", la cohérence exigée dans les propositions.

La réalisation, même partielle, de ces propositions, ne devra pas donner l'impression d'un aménagement non concerté, en puzzle.

- PROPOSITIONS D'ETUDE -

Les points à détailler dans l'étude ont été soulignés dans un courrier du 02.09.1991 sollicitant l'aide du Département du Nord pour ce dossier.

Ils ont depuis été complétés et enrichis. Il s'agit :

I- DES ENTREES ET SORTIES DU VILLAGE -

II- DES PLACES, PLACETTES ET CARREFOURS IMPORTANTS -

III- DU PROJET D'UNE PLAINE DE JEUX CENTRALE ET D'UN ESPACE BOISE -

IV- DES VOYETTES ET SENTIERS DE PROMENADE -

V- DE LA CITE SAINT-ROBERT -

VI- DE L'ENSEMBLE DU VILLAGE -

I- DES ENTREES ET SORTIES DU VILLAGE -

Ce sont des lieux de perception primordiaux :

- pour les visiteurs,
- pour les ménages en quête de terrains à bâtir,
- pour les automobilistes pressés.

Ils sont pour beaucoup dans l'idée qu'on se fera d'une commune (accueillante, triste, "verte"...).

D'autre part, le marquage d'une entrée peut contribuer à résoudre les problèmes de sécurité, et ils existent à Monchecourt où la vitesse de transit peut être très rapide : la fréquence des contrôles de gendarmerie, les ralentisseurs côté Fressain et les panneaux de rappel à l'ordre sur la RD 47 côté Auberchicourt n'ont qu'un effet ponctuel et limité dans le temps.

Ces deux entrées, ainsi que celle venant de la cité St-Robert sont à soigner. Le cas de cette cité sera traité plus loin.



RD 47 venant de Fressain, avant le carrefour avec la RD 132.
Ralentisseurs : ne peut-on marquer autrement l'entrée de la commune et faire ralentir l'automobiliste ?



Entrée par la rue Pierre Bochu :
même problème.



Rue Waldeck Rousseau :

- comment renforcer les liens avec la cité St-Robert ?
- sensibiliser les riverains à la qualité des clôtures et plantations ?



Rue Voltaire : bel alignement de sorbiers.

Ne sont-ils pas trop étriqués dans leur 30 cm² ?
Une végétation au sol plus touffue, aurait un impact non négligeable
sur le ralentissement des véhicules (effet de parois).



Friche industrielle : mise à zéro et verdissement en projet.

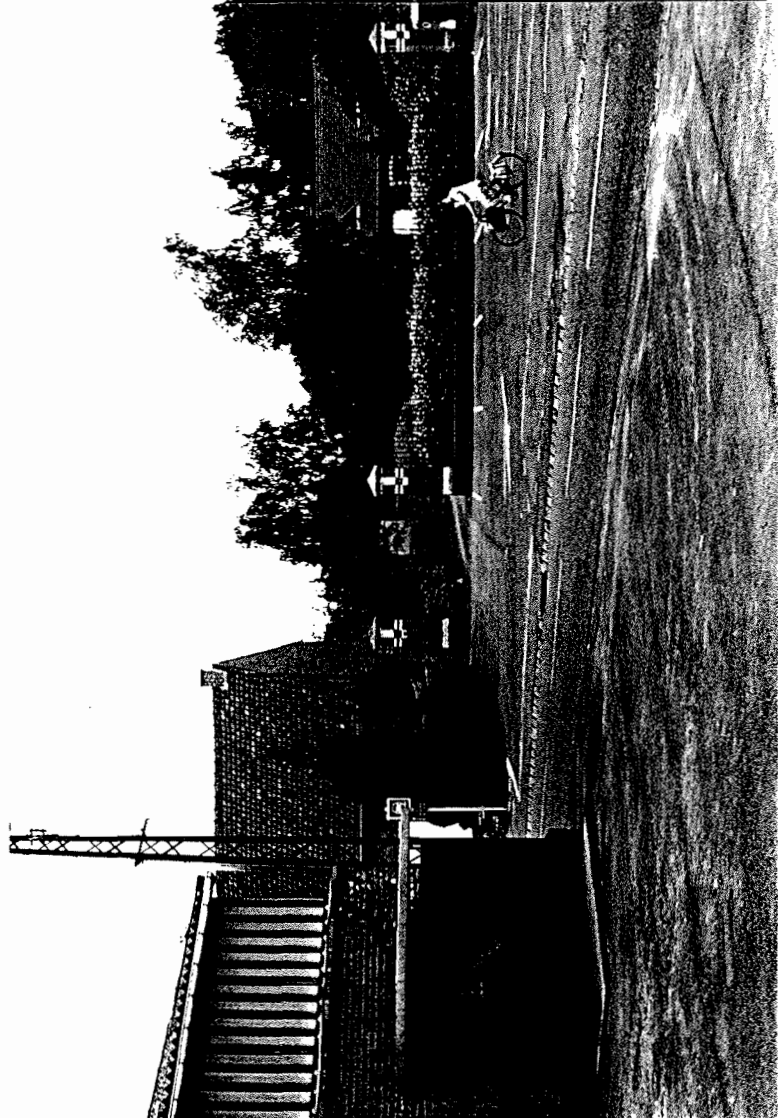
II- DES PLACES, PLACETTES, ET CARREFOURS IMPORTANTS -

Leur recensement exhaustif n'a peut-être pas été fait dans le cadre de cette préétude.

Ceux cités ci-dessous méritent une réflexion d'ensemble c'est à dire tenant compte à la fois du contexte physique (constructions de limite, architecture, voie d'accès de transit...), de l'espace disponible, de l'existant (usages, configuration actuelle,...), avant d'établir les propositions d'aménagement (revêtement, luminaires d'éclairage et de mise en valeur de bâtiment, plantations, mobilier urbain...) les plus appropriés.

Ce sont entre autres :

- la place de l'église,
- la place de la mairie, et ses abords,
- les placettes de la cité derrière l'église,
- l'angle de la rue J.Jaurès et de la rue P.Bochu,
- celles à créer dans les lotissements "en attente".



Place M. Beghin.



Place M. Beghin : à recomposer complètement.

- Qualité architecturale
 mais
- bitume,
- pas de végétation,
- vocation parking, exclusivement,
- abribus et benne à verre à revoir (qualité du mobilier
 et intégration),
- relation place/rue.

A l'arrière de la mairie : jardin et tennis non fléchés.

Façade mairie : utilité des 2 arbres ?



La place de l'église :

- pylones,
- abribus,
- large trottoir en face,
- entrée de la voyette...

Aménagement à voir (il existe d'ailleurs un projet sur crédits GIRZOM).



Les terrains en friche :

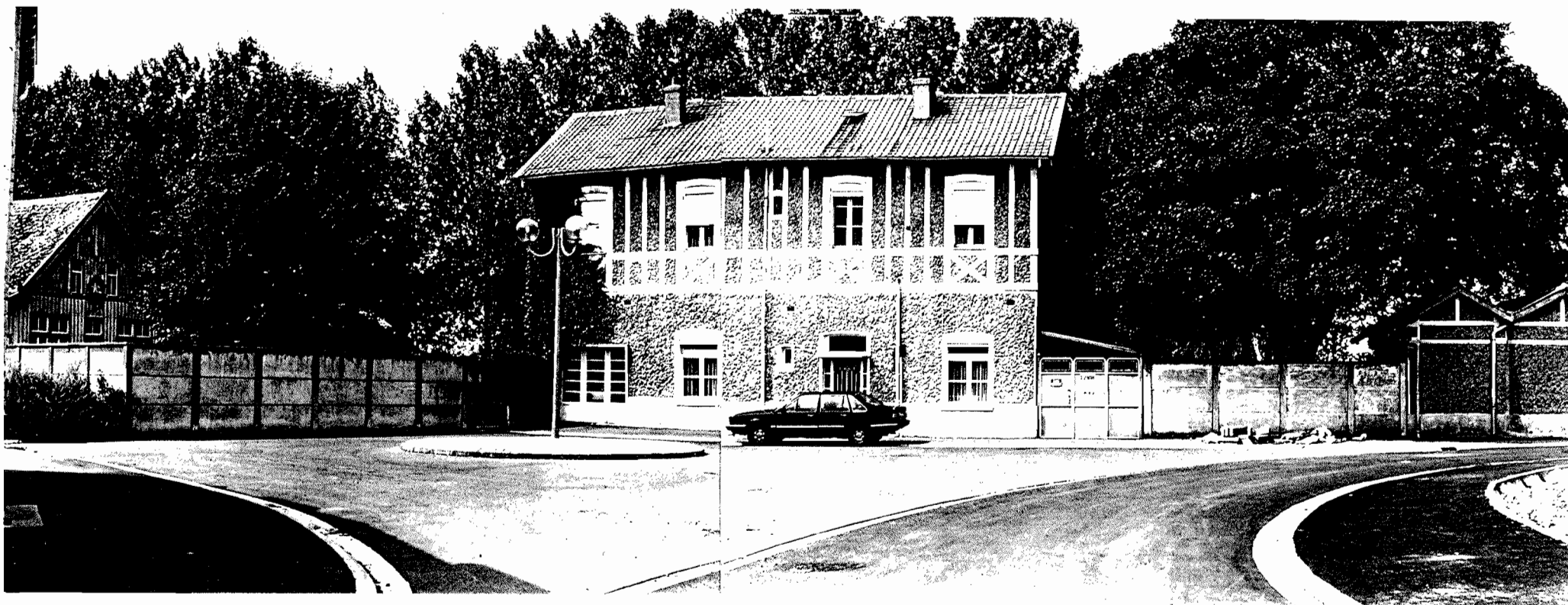
- les recenser,
- affectation ? Aménagement ?



Carrefour rue V. Hugo + cité derrière l'église :
effort d'aménagement au sol, jardinières, plantations.
Délimitation de la placette excessive ?



Intersection rue H. Durre et rue Voltaire :
petite placette à valoriser.



Placette extrémité rue H.Durre :
bitumée à l'extrême ; y laisse tout son cachet.



Placette : même reproche que pour la précédente.



Chemin rural et rue H.Durre :
rupture brutale du revêtement.
Le passage du milieu bâti à l'espace agricole est à soigner.



Cité à proximité de l'école maternelle :
où est le caractère rural de la cité ?
(Lampadaires autoroutiers, îlot central bitumé, parking en général
inutilisé -les gens se garent sur leur trottoir-).
Aménagement à proposer.

III- DU PROJET D'UNE PLAINE DE JEUX CENTRALE ET D'UN ESPACE BOISE -

La municipalité a veillé à conserver entre la rue Pierre Bochu et la rue Wladeck Rousseau, derrière l'école maternelle et la salle polyvalente, un vaste espace "naturel" sorte de poumon vert, non constructible, en plein village, qu'elle désire aujourd'hui conforter en espace de jeux et de détente. Son acquisition est en cours.

Son **affectation précise** est à définir, les plans de jeux, transit, plantations à concevoir.

Actuellement desservi par des voyettes, ce terrain enclavé nécessite :

- leur mise en valeur,
- la recherche éventuelle d'une desserte "carrossable" différente (actuellement, seul accès : celui en impasse à la salle polyvalente, déjà peu pratique).



Zone cultivée centrale, derrière la maternelle et la salle des fêtes :
la future aire de jeux ?
Sa vocation exacte est à définir clairement.



Terrain boisé : future propriété communale.
Son aménagement est à prendre en compte dans le projet de
"plaine de jeux".



- Voie d'accès à l'école maternelle/salle des fêtes :
- est-elle réellement bien située ?
 - embellissement nécessaire,
 - abords (palissades de retour, barrières) à revoir.



Arrivée sur salle des fêtes ; au fond, en sens unique, accès automobile.

IV- LES VOYETTES ET SENTIERS DE PROMENADE -

Le réseau de venelles dont dispose la commune est très riche.

Les nouvelles cités ont conservé ce type de dessertes issu de pratiques ancestrales.

Que ce soit pour desservir l'école maternelle, l'accès au Riol des Glennes (ouverture sur la campagne), pour relier une cité et le centre... elles sont toutes régulièrement empruntées.

Un recensement devra être fait, l'état de protection actuel relevé et leur mise en valeur étudiée. La municipalité a d'ailleurs déjà montré l'exemple par l'une d'entre elles.

Les sentiers de promenade ne sont pas à négliger, en particulier ceux pouvant relier la cité St-Robert et le village ; éventuellement ceux susceptibles de relier Monchecourt et les villages environnants, eux aussi lancés dans la même réflexion (Fressain, Villers-au-Tertre, Erchin, ...) ou concernés par le Contrat de Rivière Sensée (Marcq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevent, ...).



Voie d'accès à l'école maternelle/salle des fêtes :

- est-elle réellement bien située ?
- embellissement nécessaire,
- abords (palissades de retour, barrières) à revoir.



Arrivée sur salle des fêtes ; au fond, en sens unique,
accès automobile.

IV- LES VOYETTES ET SENTIERS DE PROMENADE -

Le réseau de venelles dont dispose la commune est très riche.

Les nouvelles cités ont conservé ce type de dessertes issu de pratiques ancestrales.

Que ce soit pour desservir l'école maternelle, l'accès au Riot des Glennes (ouverture sur la campagne), pour relier une cité et le centre... elles sont toutes régulièrement empruntées.

Un recensement devra être fait, l'état de protection actuel relevé et leur mise en valeur étudiée. La municipalité a d'ailleurs déjà montré l'exemple par l'une d'entre elles.

Les sentiers de promenade ne sont pas à négliger, en particulier ceux pouvant relier la cité St-Robert et le village ; éventuellement ceux susceptibles de relier Monchecourt et les villages environnants, eux aussi lancés dans la même réflexion (Fressain, Villers-au-Tertre, Erchin, ...) ou concernés par le Contrat de Rivière Sensée (Marcq-en-Ostrevent, Marquette-en-Ostrevent, ...).



Ruelle d'accès à l'école maternelle, venant de la rue J. Jaurès.
Accès à la future aire de jeux ?



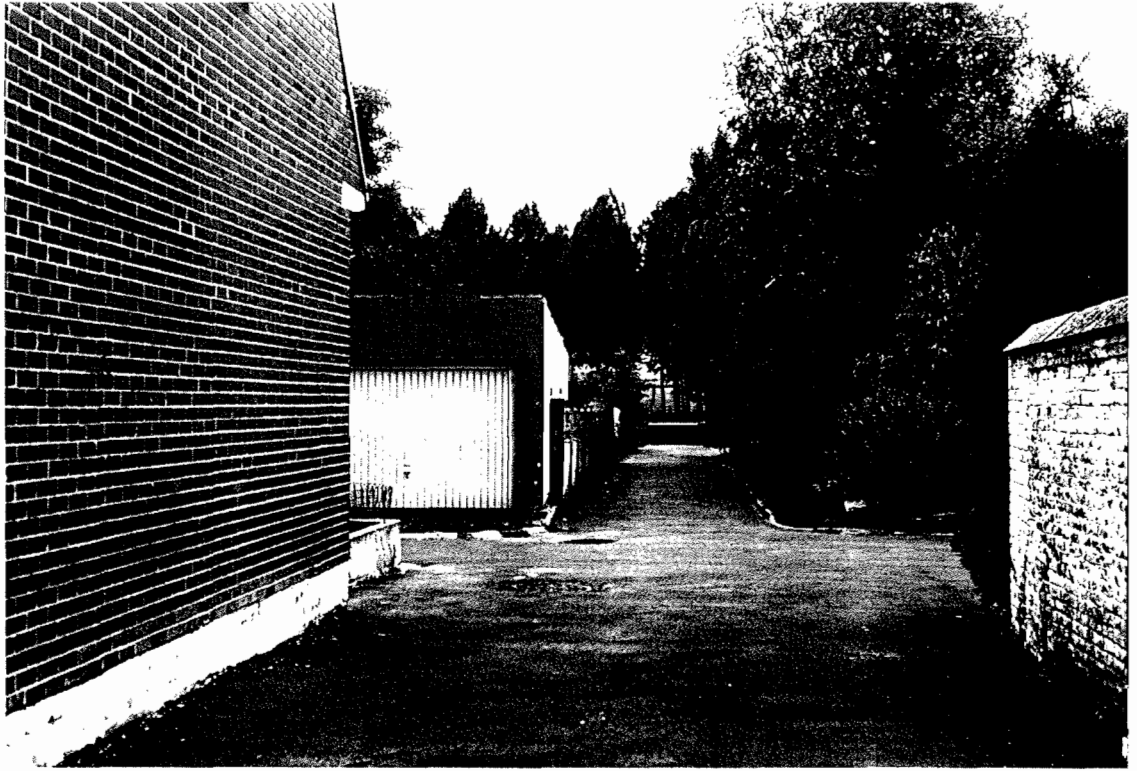
Même ruelle.



De l'école, retour à la rue J. Jaurès par une deuxième ruelle.
Aménagement (éclairage, revêtement de sol, plantations en grimpantes, mobilier urbain...) à prévoir.



Ruelle aménagée depuis quelques années.
Une idée à reprendre.



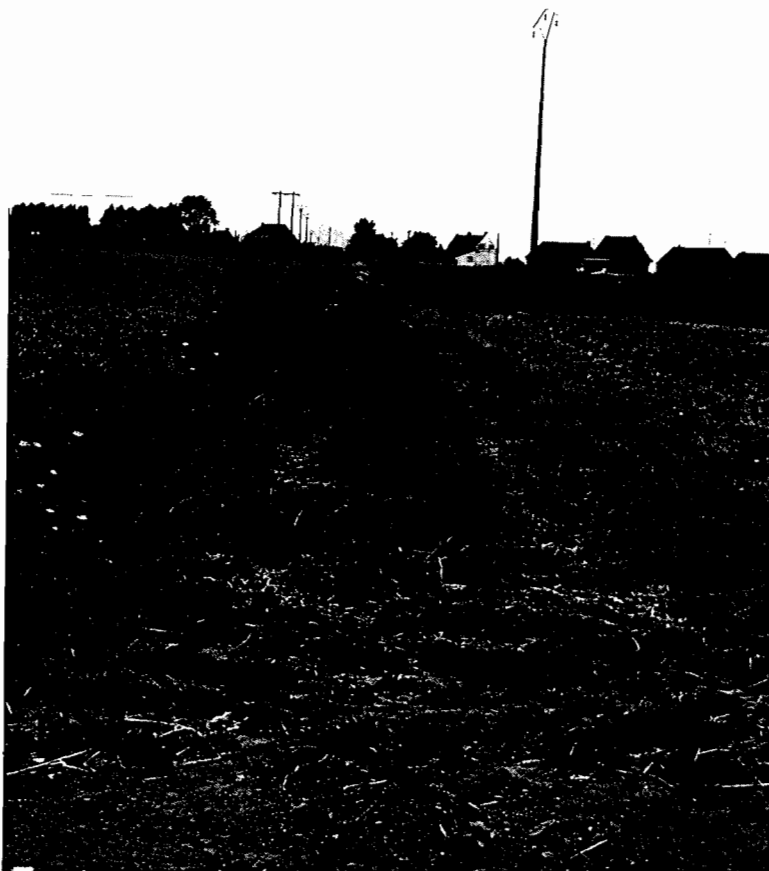
Même voyette : prolongement non aménagé.



Extrémité de la rue P. Vaillant



Sentier derrière la cité : aménagement à prévoir dès aujourd'hui (travailler la frange espace bâti/cultures).



Même secteur :
liaison entre 2 cités
à prévoir.



Ruelle à proximité du château d'eau.



Voyette rue Leteneur jusqu'à la rue Voltaire :
soigner les abords, les entrées (chicanes, éclairage).



Voyette parallèle à la rue
Leteneur : mise en valeur
et entretien.

V- DE LA CITE SAINT-ROBERT -

Bien que située à quelques deux kilomètres du village, à l'extrémité de son territoire, et forte d'une identité propre à respecter, le "quartier" St-Robert ne doit pas être le bout du monde.

Son isolement est pourtant réel ; bien sûr la cité bénéficie de structures telles école, église, salle polyvalente, terrain de foot, boulodrome, ...

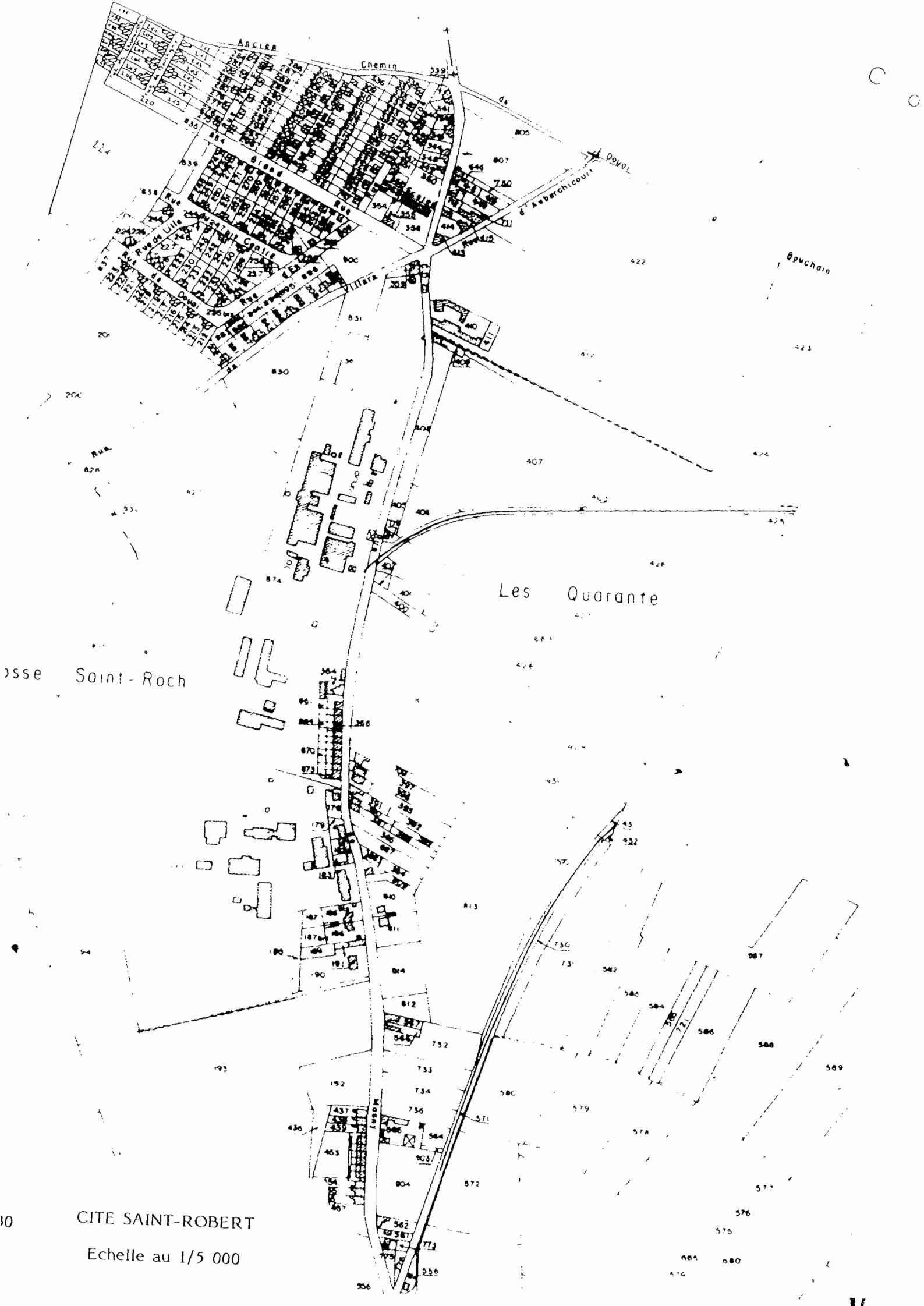
Mais - ses problèmes sont ceux du village :

- . placettes et futur rond point à l'entrée de la cité à aménager,
- . plantations à revoir (rues, parkings, terrain de foot, carrefour etc...),
- . terrain de jeux pour enfants à recréer,
- . liaisons des rues en impasses par l'arrière (en piétonnier).

Ils sont à traiter au même titre : le quartier en vaut la peine.

- Les liaisons cité-village ne sont pas favorisées :
qu'elles soient cyclo ou piétonnières, elles sont absolument à créer. La friche de la Fosse d'Azincourt va être aménagée sous peu, ne peut-on envisager un sentier la traversant ou la longeant ?

Le CD, quant à lui, doit aussi être le moyen de resserrer les liens avec le village (aménagement d'un seul tenant) : actuellement, on sort de Monchecourt après le lieu-dit "le village", on rentre dans la ou les cités minières un kilomètre plus loin.



ARCIER

Chemin

Doyel

de Auberchicourt

Bouchain

Les Quarante

Saint-Roch

CITE SAINT-ROBERT

Echelle au 1/5 000

30

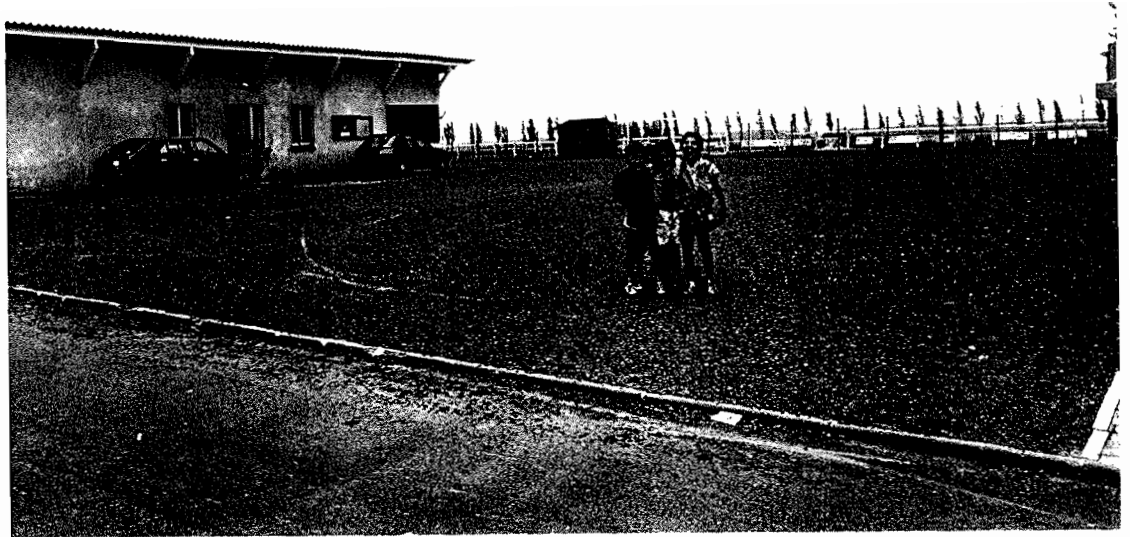
661 680
516



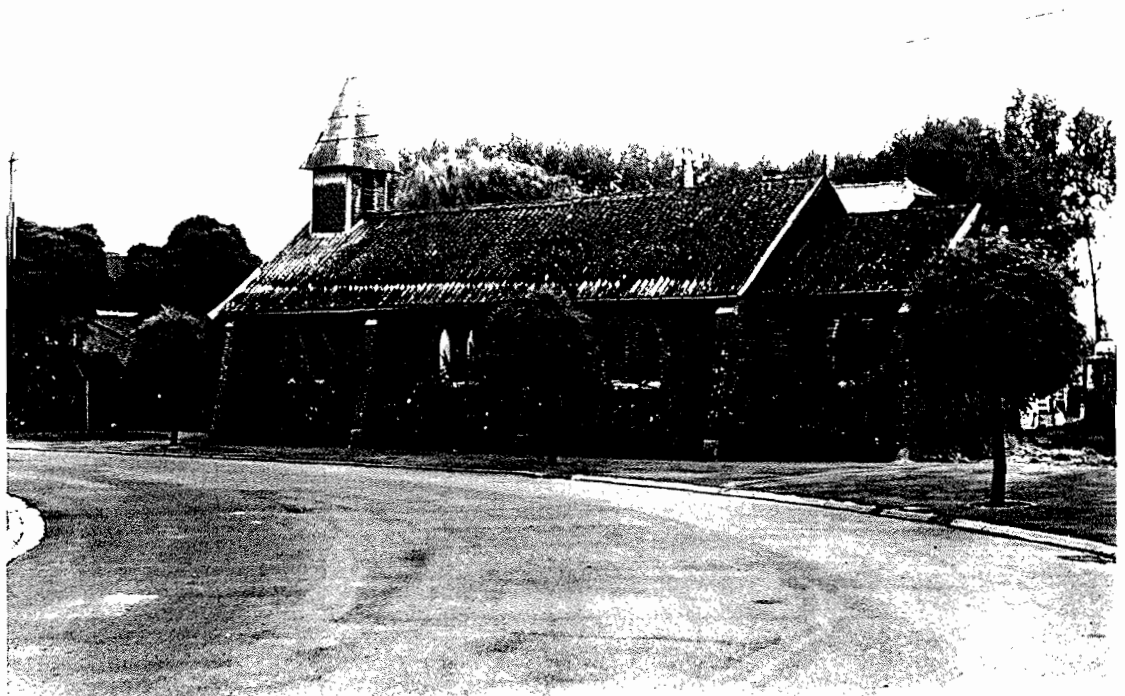
Intersection rue de Lille-rue de Douai :
un exemple à suivre ?



Intersection rue de Lille-rue du Centre :
un vaste espace à recomposer .



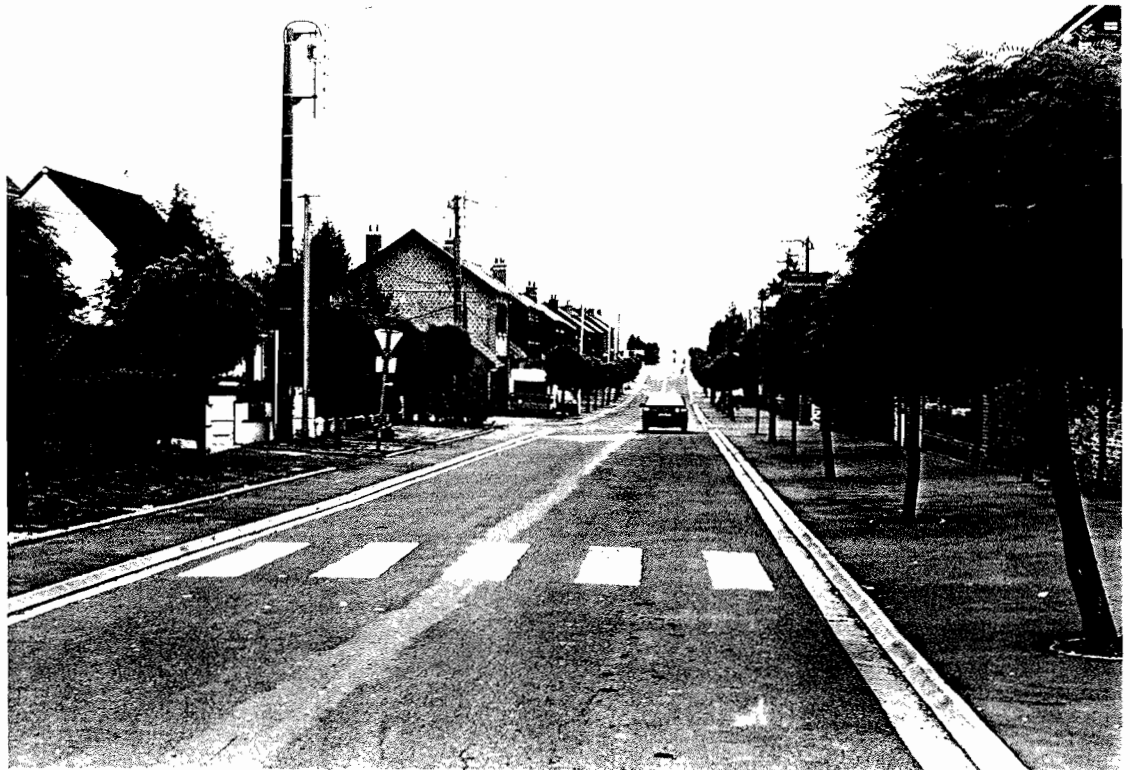
Le parking du terrain de foot, cité St-Robert :
pas un arbre, pas un jeu : ce sont les regrets des enfants.



La petite église de la cité St-Robert.



Carrefour Grand Rue, rue de villers et rue de Masny.



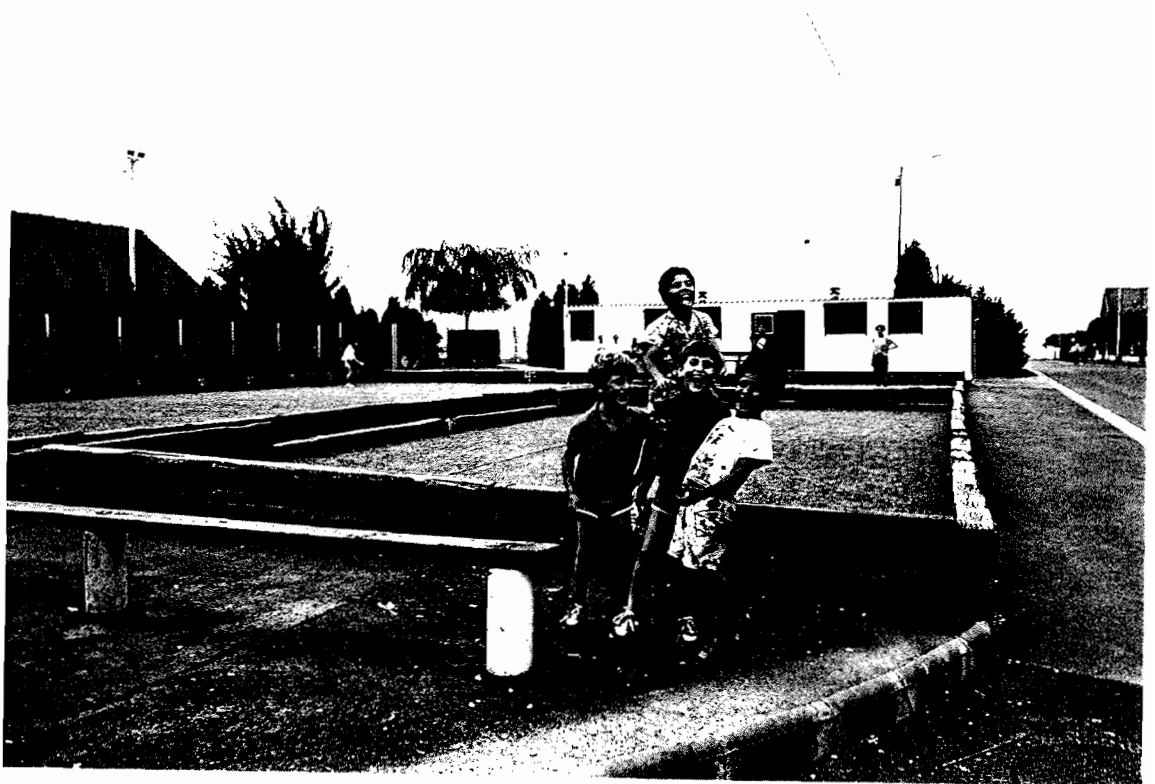
Cité St-Robert : Grand Rue.

Problème de cette cité : rues en impasse, très rectilignes mais

- restauration récente
- plantations,
- esprit de quartier.



Rue d'Erchin, en impasse.
Une vie de quartier indéniable.



Le boulodrome, cité St-Robert.



La cité St-Robert,
vue de la rue d'Auberchicourt : pimpante.



Carrefour rue d'Auberchicourt, rue de Masny, Grand Rue.

En projet : destruction de l'ancien café,
aménagement du carrefour en rond-point.

Une réflexion globale doit être engagée.



Rue de Masny :
entrée de la cité d'Azincourt.



Rue de Masny : la friche industrielle sera détruite, les terrains plantés.

VI- DE L'ENSEMBLE DU VILLAGE -

La municipalité s'intéressait particulièrement aux plantations diverses à réaliser sur la commune.

Bien sûr, le travail préalable, l'état des lieux doit permettre de cerner les manques, les remplacements à effectuer...

Mais cela ne suffit pas :

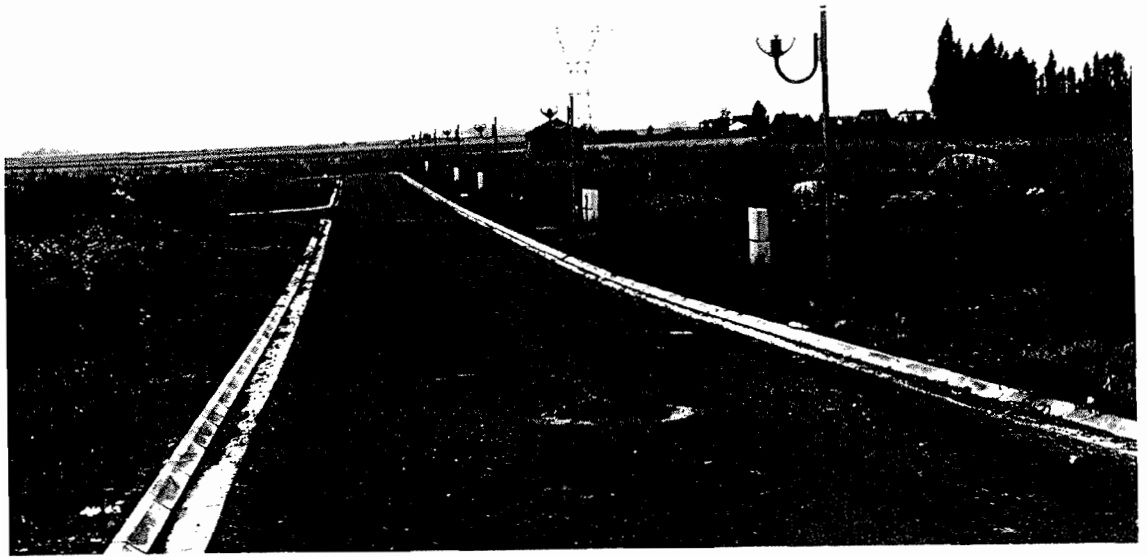
- il faut savoir pourquoi on plante (effet recherché sur le ralentissement des véhicules en bordure de voie, embellissement, ombre sur parking...), quoi planter (espèces demandant peu d'entretien, ou d'encombrement minimal sur places, végétaux de couverture sur talus etc...), où planter (plan d'ensemble à définir, réflexion sur tous les axes et noeuds tels carrefours, abords de bâtiments communaux, d'abribus, accès au ruisseau, terrains en friche, abords du château d'eau, du cimetière, parkings, lotissements à construire...).

- Il faut aussi concevoir ces plantations comme parties d'un tout :

- . on ne traite pas les plantations aux abords d'un bâtiment public sans considérer le mobilier, l'éclairage, le revêtement de sol etc...
- . on ne plante pas à proximité d'un abribus sans tenir compte de l'abribus lui-même (à remplacer, à repeindre, à déplacer ?).



Rue P. Bochu :
intégration des abribus au cadre architectural.
Soin du choix des implantations.



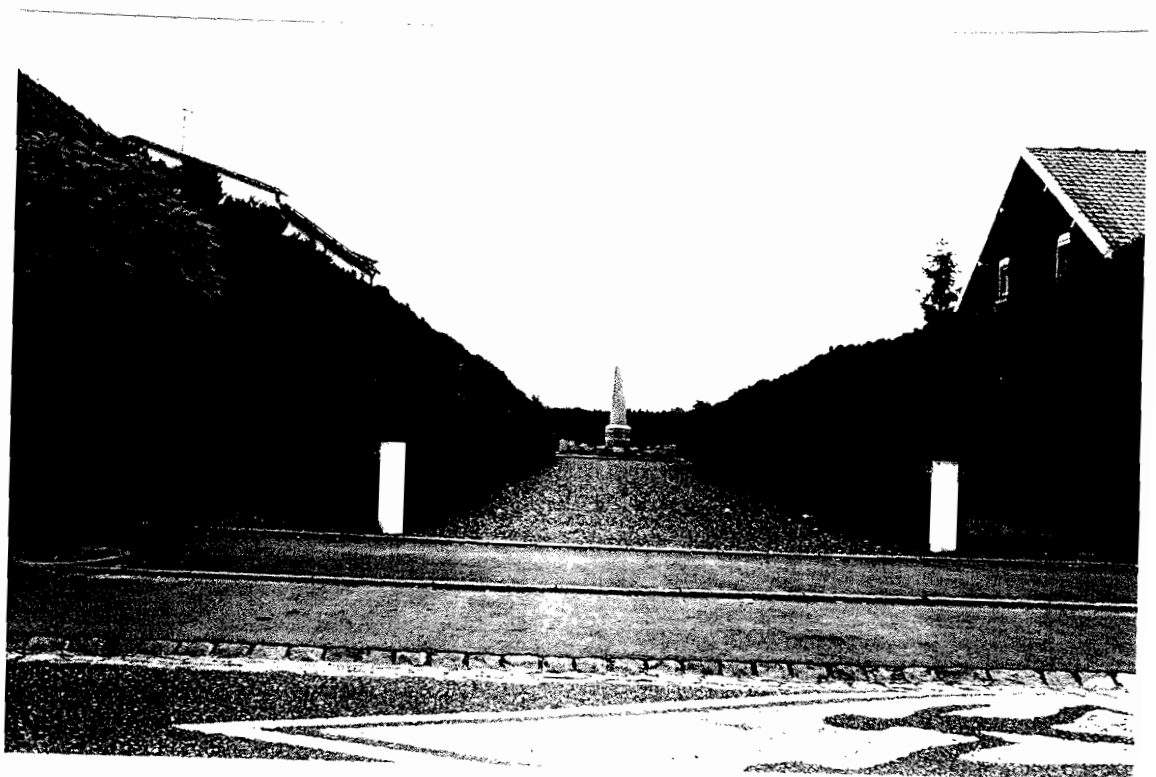
Lotissement vide rue Waldeck Rousseau :
quelques plantations bien situées rendraient au site un peu de vie.



Même remarque : aspect sinistre.



Limites du cimetière et extension :
à prévoir dès aujourd'hui.

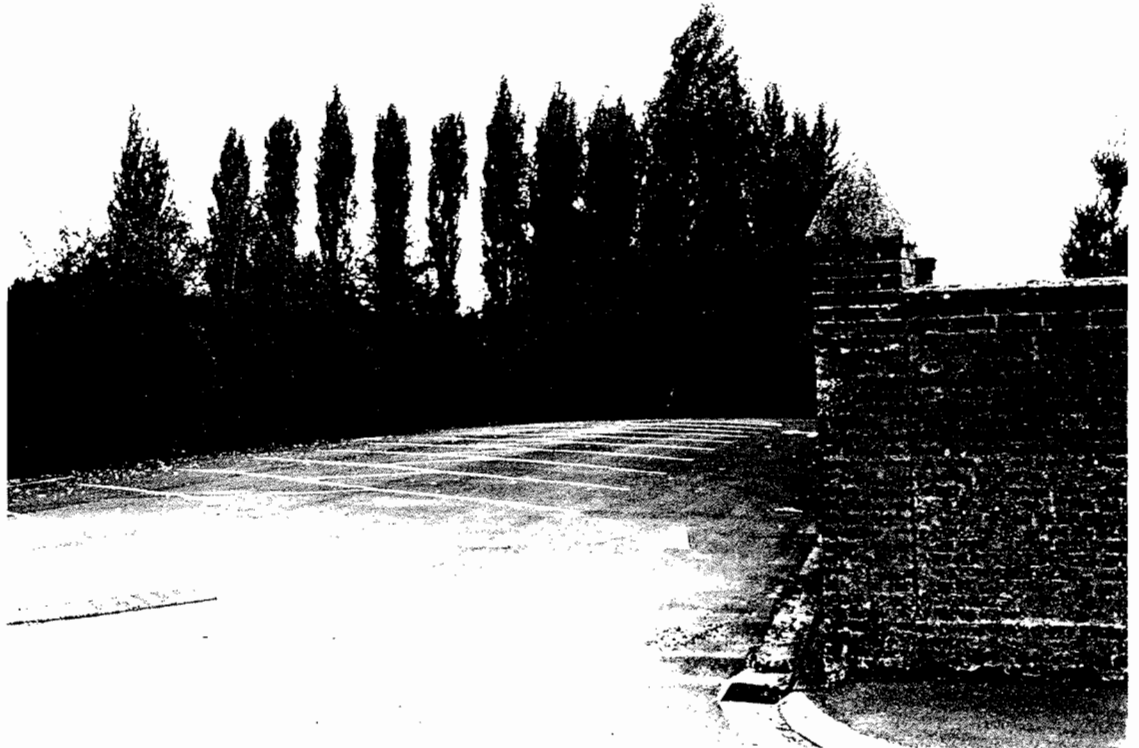


Le Monument aux Morts :
dispose d'un vaste espace mais l'aménagement actuel
n'est-il pas trop rigoureux ?



Rue J. Jaurès :

- étoffer les plantations
- gérer différemment l'espace piéton
- retranscrire dans l'aménagement les prescriptions routières horizontales.



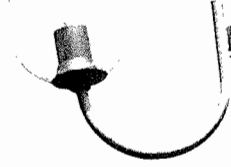
Le cimetière : parking à reverdir
- aspect austère
- pas d'ombre.



L'école J. Prévert :
on y regrette l'absence de plantations.



la cour de l'école J. Prévert.



Cité derrière l'église :
sensibilisation des riverains aux
clôtures et plantations.
Trottoirs à embellir.



- Les carrefours : des lieux stratégiques à soigner.
- Les infrastructures dans les cités : pas de hiérarchie dans les voies.